



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 8 mars 2018
Convocation des conseillers :
le 8 mars 2018

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 16 mars 2018

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Taina Bofferding, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Jean Tonnar, Daliah Scholl, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 12.3. Acte de cession relative à la parcelle n° 205_3414
sise Rue Eugène Reichling; décision

Considérant qu'il s'agit d'un acte de cession administratif par lequel la Ville acquiert des époux Di Roma-Cavuoto une parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section B de Lallange, au lieu-dit « rue Eugène Reichling », n° 205/3414, place voirie, d'une contenance de 30 ca;

Considérant que la cession se fait à titre gratuit vu que la parcelle fait partie de la voirie de longue date et dans le but de l'intégrer dans le Domaine Public Communal, donc avec un but d'utilité publique;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

approuve à l'unanimité

l'acte de cession administratif par lequel la Ville acquiert des époux Di Roma-Cavuoto une parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section B de Lallange, au lieu-dit « rue Eugène Reichling », n° 205/3414, place voirie, d'une contenance de 30 ca.

en séance

date qu'en tête